



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télécommunications

Question écrite n° 48559

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les menaces numériques et la nécessité de développer la cyberdéfense. La cybercriminalité est un enjeu majeur pour les administrations, les entreprises et les citoyens, qui sont victimes de cyberattaques quotidiennes. La protection contre ces attaques visant à altérer, détruire ou exfiltrer des données est un véritable impératif. Ces menaces prennent aujourd'hui une nouvelle ampleur et posent de réelles questions en termes de sécurité nationale : tentative de pénétration de réseaux numériques à des fins d'espionnage tentatives de destruction des système d'information de l'État, des grands services publics et des entreprises. Dans le cadre du plan de relance de l'industrie française trente-quatre plans de reconquête ont été présentés, le trente-troisième étant entièrement dédié à la cybersécurité. Il lui demande de lui préciser les grands axes de ce plan, les acteurs concernés et les moyens financiers alloués.

Texte de la réponse

Lancé le 12 septembre 2013 dans le cadre de la Nouvelle France Industrielle (NFI), le plan Cybersécurité est piloté par l'ANSSI qui en assure l'animation en soutien des acteurs publics et privés de la filière parmi lesquels des représentants de grands groupes industriels (Thales, Airbus) ; des chefs et associations d'entreprises et de PME (Alliance pour la confiance numérique, HexaTrust, MEITO, EuraTechnologies) ; des partenaires sociaux et associations d'utilisateurs (CESIN, CIGREF, GITSIS, CLUSIF) ; des instituts de recherche technologique et des pôles de compétitivité (INRIA, ALLISTENE, SystemX, B-COM) ; différents ministères (ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique, ministère de la défense, dont le pôle d'excellence cyber). Tous ces acteurs travaillent depuis un an à la mise en œuvre d'une feuille de route comprenant quatre axes et seize actions qui leur sont associées, à savoir l'accroissement de la demande en produits et services de sécurité au niveau national ; le développement des offres de confiance ; le gain de marchés à l'étranger ; la consolidation de la filière cybersécurité. Une revue générale organisée le 16 octobre 2015 a permis de revenir sur les principales réalisations issues du plan : la création du label FRANCE CYBERSECURITY le 21 janvier 2015, à l'occasion du Forum International de la Cybersécurité (FIC), destiné à promouvoir les solutions françaises de cybersécurité et accroître leur visibilité à l'international. Quarante-deux solutions ont été labellisées en 2015, dans l'attente de la délivrance de nouveaux labels au cours de l'année 2016 ; la publication, par l'ANSSI, au profit des administrations, d'un guide destiné à accroître la part des produits de sécurité et services de confiance français dans les achats publics ; le soutien, en collaboration avec Bpifrance et les ministères concernés, aux offres de confiance françaises dans le domaine de la cybersécurité (outils de détection, solution intégrée de sécurité pour les PME, solutions pour la protection des données personnelles) ; le renforcement de l'action étatique en matière de soutien à l'exportation au travers de la création d'une structure de coordination interministérielle idoine, un renforcement des échanges entre l'Etat et l'industrie, une participation de l'Etat renforcée sur les salons internationaux, en coordination avec les entreprises françaises et Business France, une optimisation des procédures règlementaires à l'exportation ; des actions visant à accroître le nombre de spécialistes du domaine, dont l'élaboration et la publication dans le répertoire opérationnel des métiers et des emplois de Pôle emploi de 16 profils-métiers destinés à renforcer l'adéquation entre la formation et les besoins en recrutement d'experts du

domaine ; la réalisation de plateformes de tests et de R&D en collaboration avec les IRT SystemX et B-COM. La concrétisation des projets issus du plan Cybersécurité passe par un mécanisme de cofinancement public-privé principalement fondé sur le programme d'investissements d'avenir mis en œuvre par le Commissariat général à l'investissement (CGI) et les différents appels à projets (AAP) ou manifestation d'intérêt (AMI) pilotés par Bpifrance. L'octroi, par le SGDSN, de subventions publiques à des associations créées dans le cadre de la mise en œuvre du plan peut également constituer un mécanisme de financement. A l'occasion du lancement de la seconde phase de la NFI par le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, le 18 mai 2015, autour de l'Industrie du futur, le plan Cybersécurité a été regroupé au sein de la solution industrielle « Confiance numérique », en compagnie des plans « Souveraineté télécoms », « Logiciels et systèmes embarqués », « Nanoélectronique » et « Satellite à propulsion électrique ». En étroite collaboration avec les travaux entrepris dans le cadre de la stratégie nationale pour la sécurité du numérique et du comité de la filière industrielle de sécurité (CoFIS) l'action cybersécurité de la solution « Confiance numérique » s'attachera au cours de l'année 2016 à : développer les actions en matière de connaissance et de consolidation des acteurs ; renforcer la participation des acteurs locaux et des PME dans les travaux de la filière ; poursuivre et soutenir le développement d'offres de confiance innovantes et compétitives et améliorer la visibilité et la diffusion de ces offres sur le territoire national et à l'étranger ; contribuer à la structuration des réponses des entreprises de la filière aux appels à projets nationaux, européens et internationaux ; favoriser le développement financier et commercial des entreprises de la filière ; soutenir le développement de plateformes de recherche et développement, de tests et de démonstration, accessibles à l'ensemble des acteurs de la filière ; renforcer les actions de sensibilisation à destination des étudiants, améliorer la connaissance des métiers de la cybersécurité et développer et optimiser les moyens de formation et d'entraînement ; poursuivre la promotion des règles et bonnes pratiques en matière de cybersécurité auprès de l'ensemble des acteurs français et notamment des PME.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48559

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 958

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 730